

## COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE ?

Deux solutions s'offrent à vous :

Par l'intermédiaire de l'OCTA des MFR en remplissant le dossier fourni (Aussi disponible sur

[www.taxedapprentissage.mfr.fr](http://www.taxedapprentissage.mfr.fr).

Par l'intermédiaire de votre organisme collecteur habituel.

**N'OUBLIEZ PAS DE BIEN PRÉCISER « MFR de BIAS »** comme bénéficiaire.

Vous pouvez nous verser le maximum en précisant :  
« montant maximum avec règle de cumul »

4ème/3ème Bac Pro Bio industries de transformations

CAP Fleuriste par apprentissage

Bac Pro Travaux Paysagers

BEPA Transformations IAA

# MFR de BIAS

*Alternance*

*Apprentissage*

*Contrat de professionnalisation*

*Formation continue*

RÉUSSIR AUTREMENT AVEC L'ALTERNANCE À LA MFR DE BIAS

## Taxe d'apprentissage



**MFR de BIAS,**  
Investissez autrement et sûrement dans la  
formation des jeunes avec l'alternance

Maison Familiale de BIAS  
8, rue brondeau  
47 300 BIAS  
05.53.49.57.57  
[mfr.bias@mfr.asso.fr](mailto:mfr.bias@mfr.asso.fr)  
[www.mfr-bias.org](http://www.mfr-bias.org)

Maison Familiale de BIAS  
8, rue brondeau  
47 300 BIAS  
05.53.49.57.57  
[mfr.bias@mfr.asso.fr](mailto:mfr.bias@mfr.asso.fr)  
[www.mfr-bias.org](http://www.mfr-bias.org)



# La taxe d'apprentissage

Guillaume COUDERC,  
Président de la MFR de BIAS

« RÉUSSIR AUTREMENT » !

« Réussir ». L'alternance, c'est 50% du travail d'accompagnement réalisé par des chefs d'entreprise. Nos jeunes comprennent immédiatement qu'on n'a rien sans effort. 100% des formateurs techniques sont d'anciens professionnels. A la MFR, nous partons du « terrain » pour aller vers la théorie et non l'inverse. Nos jeunes font ainsi preuve d'une grande adaptabilité au poste de travail.

« Autrement ». Dans un contexte économique tendu, dans une société où des adolescents agressent leurs enseignants, les jeunes de la MFR conservent des valeurs : Travail, respect, entraide, solidarité... « Et alors me direz-vous ? ». Alors la réussite est naturellement au rendez-vous.

## QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

- ~ 1.000 MFR dans le monde au service des jeunes
- ~ 480 MFR en France, 24 en Aquitaine
- ~ 72 années au service des jeunes et des adultes
- ~ Un conseil d'administration composé à 50% de parents d'élèves et à 50% d'entrepreneurs
- ~ 150 jeunes en formations initiale, apprentissage et contrat de professionnalisation.
- ~ 50 adultes en formation continue
- ~ Une équipe motivée de 20 personnes
- ~ Près de 1.000 entreprises partenaires
- ~ Indices de satisfaction (Enquête Novembre 2008) : les jeunes (90%), les parents (97%), les entreprises (98%)

LA MFR de BIAS est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories :

- ~ Quota
- ~ Hors quota (Barème) pour les catégories A et B

## A quoi sert votre taxe d'apprentissage ?

Dans le cadre de notre projet ambitieux de construction de nouveaux locaux au Temple sur Lot, les versements 2008 ont participé à rendre l'achat du terrain possible et les versements futurs participeront pour l'essentiel à soutenir l'effort de construction.

## NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Il se décompose en 4 volets :

Volet associatif, diversifier la composition du Conseil d'Administration, maintenir une répartition égale entre parents et chefs d'entreprise.

Volet pédagogique, renforcer le « Réussir autrement » en développant des pratiques pédagogiques centrées sur l'alternance.

Volet éducatif, rendre les jeunes « employables », vecteurs de valeurs traditionnelles dans l'entreprise.

Volet stratégique, diversifier encore notre offre de services aux entreprises et construire de nouveaux locaux plus fonctionnels.

